Nations Unies A/76/7/Add.26

Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Points 138 et 100 p) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2022

Désarmement général et complet : le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/76/L.43

Vingt-septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2022

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/76/9) conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, où sont exposées les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/76/L.43, intitulé « Désarmement général et complet : le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ». Il a obtenu des informations complémentaires et des éclaircissements à cette occasion, avant de recevoir des réponses écrites le 1er décembre 2021.

2. Aux paragraphes 9 et 10 du projet de résolution A/C.1/76/L.43, l'Assemblée générale :

a) confirme qu'elle a décidé, conformément au calendrier des réunions pour la période 2018-2024 arrêté à la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et rappelé à la septième Réunion biennale des États, d'organiser, en 2022, une réunion biennale des États d'une semaine et, en 2024, sur une période de deux semaines (20 réunions), la quatrième Conférence d'examen, qui sera précédée, au début de la même année, d'une réunion du comité préparatoire d'une durée de cinq jours (10 réunions) ;

Merci de recycler

b) décide que la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra à New York du 27 juin au 1er juillet 2022, se penchera sur la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, y compris sur les moyens d'améliorer les modalités et procédures de coopération et d'assistance internationales.

3. Dans l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général donne des informations complémentaires sur : a) le rapport entre les demandes formulées et le projet de budget-programme pour 2022 (A/C.5/76/9, par. 3) ; b) les activités prévues pour donner suite à ces demandes (ibid., par. 4 à 9) ; c) les incidences financières des propositions (ibid., par. 10 à 15) ; d) la possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2022 (ibid., par. 16).

II. Ressources nécessaires

4. Dans l'état, le Secrétaire général indique que la réunion biennale des États d'une semaine, qui consisterait en 10 séances et se tiendrait à New York du 27 juin au 1er juillet 2022, entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 151 500 dollars en 2022 au titre des chapitres suivants du projet de budget-programme : chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (146 900 dollars, dont 78 000 dollars pour l'interprétation et 68 900 dollars pour la documentation) ; chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) (1 600 dollars, pour les services en ligne) ; chapitre 28 (Communication globale) (3 000 dollars, pour les services de diffusion sur le Web).

5. En ce qui concerne les ressources demandées pour les services contractuels au titre du chapitre 28 (Communication globale) (3 000 dollars), le Secrétaire général indique dans l'état que, pour exécuter le mandat, il faudrait assurer des services de diffusion sur le Web pour les 10 séances devant se tenir à New York du 27 juin au 1er juillet 2022 (ibid., par. 8). **Le montant de ces ressources n'étant pas considérable, le Comité consultatif estime que le Secrétariat devrait être en mesure de l'imputer sur les crédits demandés dans le projet de budget-programme pour 2022. Il recommande donc de ne pas approuver les ressources demandées (3 000 dollars) pour les services contractuels (services de diffusion sur le Web) au titre du chapitre 28 (Communication globale)**.

6. S'agissant des ressources demandées pour les services contractuels au titre du chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) (1 600 dollars), le Secrétaire général indique dans l'état que, pour exécuter le mandat, il faudrait tenir des consultations virtuelles supplémentaires par Webex pour quatre réunions destinées à appuyer la réunion biennale des États d'une semaine devant se tenir du 27 juin au 1er juillet 2022 (ibid., par. 9). En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que ces ressources permettraient de faire en sorte que tous les États Membres puissent participer efficacement à la négociation du document final, que leurs représentantes et représentants soient en mesure de se rendre à New York ou non. Il lui a également été indiqué qu'aucun seuil spécifique n'avait été fixé pour les mandats supplémentaires découlant des résolutions de l'Assemblée générale [sur la question des seuils, voir également le rapport du Comité consultatif sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/76/L.55, relatif à la promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale (A/76/7/Add.23, par. 5). **Le montant des ressources nécessaires pour les services en ligne n'étant pas considérable, le Comité**

consultatif estime que le Secrétariat devrait être en mesure de l'imputer sur les crédits demandés dans le projet de budget-programme pour 2022. Il recommande donc de ne pas approuver les ressources demandées (1 600 dollars) pour les services contractuels (services en ligne) au titre du chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications).

7. Pour ce qui est de 2024, la quatrième Conférence d'examen et la réunion du comité préparatoire devant la précéder, qui consisteraient en 30 séances (10 séances pour la réunion du comité préparatoire et 20 séances pour la quatrième Conférence d'examen) et se tiendraient à New York, entraîneraient des dépenses supplémentaires d'un montant de 503 700 dollars au titre des chapitres suivants du projet de budget-programme : Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (494 800 dollars, dont 234 000 dollars pour l'interprétation et 260 800 dollars pour la documentation) ; chapitre 28 (Communication globale) (8 900 dollars, pour les services de diffusion sur le Web).

III. Conclusion

8. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées aux paragraphes 17 à 19 de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/76/9). **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/C.1/76/L.43, il faudrait** :

a) prévoir des ressources additionnelles d'un montant de 146 900 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2022. Ce montant serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2022 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée ;

b) prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 17 600 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2022.